

suffisans pour prévenir l'évasion du Duc. On ajouta que le Duc n'ayant pris pour prétexte de sa retraite que d'éviter la fureur du peuple, le Roi offroit de l'en mettre à couvert, en le prenant sous sa protection, s'il vouloit retourner dans sa Maison.

L'Ambassadeur répondit à cela, qu'ayant sondé le Duc sur cette offre, il lui avoit dit, qu'à la vérité il avoit assuré le Roi par écrit qu'il n'avoit eu d'autre motif de sa retraite, que d'éviter la fureur du peuple, mais qu'ayant irrité S. M. par cette démarche inconsidérée, il avoit lieu de craindre son indignation, & qu'ainsi il ne lui convenoit pas de sortir de la Maison qu'il avoit choisie pour azile.

Malgré cette obstination & cette résistance à l'Autorité d'un grand Roi, dans sa propre Cour, & dans un tenu, où au lieu d'user de son pouvoir, comme il lui étoit libre de le faire, il employoit encore les voyes de douceur & de clemence, S. M. voulut qu'on s'adressât de nouveau à l'Ambassadeur, & qu'on lui représentât les dangereuses conséquences qu'il y auroit à craindre contre l'Autorité Royale, si l'on accordoit à la temerité de ce Duc d'être parfaitement à couvert dans son Hôtel; outre que ce seroit un pernicieux exemple pour les autres Ministres, de leur donner ainsi occasion de manquer à leur devoir, dans l'esperance de pouvoir se réfugier chez un Ministre public, & se soustraire ainsi à l'Autorité de leur Souverain; sur quoi l'Ambassadeur devoit faire tous ses efforts pour engager le Duc à sortir de son Hôtel, & à accenter sans restriction la protection qui lui étoit offerte.

Sur cette seconde remontrance, l'Ambassadeur d'Angleterre répondit, que toutes ses instances au-
prés